LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

CCS MAGAZINE

OCTOBRE 2009 - N° 29

p.5 ► UN CONTRAT POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE

p.6 ► LA ZONE FRANCHE URBAINE DE SENS

p.8 ► LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DE LA CCS

p.10 ► DU NOUVEAU DANS LES TRANSPORTS URBAINS

p.12 ► VALORISATION DE NOS DÉCHETS

p.13 ► LE TRI : MODE D'EMPLOI

p.15 ► SPÉCIAL MAILLOT

Nos enjeux environnementaux

Communauté de Communes du Sénonais

Communauté de Communes du Sénonais

La Communauté de Communes du Sénonais rassemble 41 792 habitants sur 9 communes : Courtois sur Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Martin-du- Tertre, Sens

Responsable de la publication
Gilles Pirman
Rédaction
Patrick Guyot
Équipe communication
Commission information et actions participatives
Bruno Perreaux - Bernadette Parrau Voisin
Secrétariat
Armelle Teppe
Photos
Emmanuel Berry
Conception
Vera Werebe
Impression
Imprimerie Barré
Ont également participé au numéro
Service déchets environnement

Imprimé sur papier recyclé sans chlore
Dépôt légal 4ème trimestre 2009
n ISSN - 1638-4415
Communauté de Communes du Sénonais
21, Bd du 14 juillet - BP 552 - 89105 Sens Cedex
Tél. 03 86 65 89 00
E-mail : contact@cc-senonais.fr
www.cc-senonais.fr

Voici le troisième numéro de "CCS MAGAZINE" depuis le renouvellement de l'assemblée intercommunale.

Ce numéro 3 confirme l'évolution de la communication de la CCS.

Ce support vient en effet compléter notre nouveau site Internet, déjà riche en informations sur nos missions et néanmoins très réactif quant à l'actualité de la Communauté..

Désormais, non seulement votre magazine fait peau neuve, mais il répond à l'objectif que j'ai fixé : être plus proche de vous, plus pratique. En un mot : plus concret !

Car l'action publique, l'action au service du public, doit s'accompagner de lisibilité dans les objectifs et de clareté dans les méthodes.

En tournant les pages de ce nouveau magazine, vous en saurez plus sur des sujets importants comme le Contrat d'agglomération. Derrière ce nom austère se cache en réalité une véritable synergie au bénéfice du sénonais.

Aux côtés de la Région, l'Etat et le Département misent sur les projets phares du territoire intercommunal pour les années à venir. La CCS est au coeur de cette dynamique.

En quelques lignes, vous irez plus loin sur la zone franche urbaine. Vous verrez comment nous souhaitons tirer le meilleur parti de ce dispositif pour le développement économique du sénonais.

Vous en saurez plus sur l'évolution du réseau de bus de la Communauté qui s'adapte aux horaires de trains maintenant cadencés, qui fait évoluer ses abonnements et devient plus proche des usagers.

Et bien sûr, au fil des pages, l'environnement tient toujours une place importante. C'est vrai dans le magazine de la CCS et c'est aussi la réalité quotidienne de la Communauté dans les actions qu'elle mène pour le compte de nos communes.

Gilles Pirman
Maire de Saint-Clément
Président de la Communauté de communes du sénonais

Sommaire

4 La commission information et actions participatives

5 Un contrat pour l'avenir du territoire

6-7 La zone franche urbaine de Sens

8-9 Les enjeux environnementaux de la CCS

10-11 Et si je prenais le bus ? Suivez le guide

12-14 Valorisation de nos déchets Tri : mode d'emploi

15 Nos communes : Maillot

16 L'assemblée communautaire

COMMISSION INFORMATION ET ACTIONS PARTICIPATIVES

« *Informer et communiquer en toute* ***transparence…*** »

Dominique Chappuit
Maire de Rosoy

Dominique Chappuit a en charge la Commission Information et Actions participatives. Celle-ci a pour principale mission d'élaborer le magazine de l'intercommunalité. *"C'est un gros travail collégial ! Les élus comme les agents impliqués dans la conception de ce bulletin sont là pour apporter leurs idées. Notre objectif, avec cette nouvelle formule et notre nouveau prestataire, est de communiquer sur les actions, les projets et les réalisations de la collectivité en toute transparence"* explique la vice-présidente de la CCS qui ne manque pas de savoir-faire dans ce domaine.

Elle souhaite surtout mettre l'accent sur l'information pratique de proximité : *"Notre volonté est d'être proches des gens et notamment des habitants de l'agglomération sénonaise. Nous souhaitons faire mieux connaître les services de la CCS ; expliquer le plus simplement les projets en cours d'élaboration et ceux qui seront mis sur pied ou sortiront de terre durant ce mandat à travers des reportages ou sous forme de dossiers pédagogiques ; présenter les communes membres à l'ensemble des résidents des neufs communes de l'agglomération… ".*

Actions participatives

Etre plus proche des habitants, un challenge intéressant pour Dominique Chappuit et son équipe.
Outre le magazine, le site internet (**www.cc-senonais.fr**) distille une actualité quasi-quotidienne et permet d'obtenir toutes les informations et autres documents de la CCS.
Des actions participatives sont organisées dans différents domaines tels que les transports urbains avec les opérations de sensibilisation auprès des élèves de CM2 et de 5ème ; l'environnement avec la semaine du développement durable et les visites du pôle déchets (CVED, déchèteries…) ou l'opération nettoyage de printemps mais aussi des participations à la Foire de Sens, aux Rencontres Industrielles de l'Yonne ou des partenariats comme pour les prochains Récid'Eau.

Une communication aujourd'hui de proximité pour ancrer encore plus la vie des habitants dans leur agglomération.

De gauche à droite : *Gilles Sabattier, Vera Werebe, Armelle Teppe, Bernadette Parrau Voisin, Bruno Perreaux, Dominique Chappuit, Danielle Dunckel, Patrick Guyot et Philippe Caraveo*

Un contrat pour *l'avenir* du territoire

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des territoires, le Conseil Régional de Bourgogne a attribué à la CCS une enveloppe de 2,3 millions d'euros afin de financer des projets structurants pour notre agglomération. D'autres financeurs en l'occurrence l'Etat et le Conseil Général de l'Yonne apporteront eux aussi leur contribution financière à ces projets.

Depuis les lois de décentralisation datant de 1983, l'aménagement du territoire est une des compétences des conseils régionaux. Et pour la première fois, la Communauté de communes du sénonais a été reconnue par le Conseil Régional de Bourgogne et l'Etat parmi les 9 agglomérations qui constituent les véritables moteurs du dynamisme de la région. A ce titre, la CCS peut désormais bénéficier de la politique contractuelle régionale aboutissant à la signature d'un contrat d'agglomération dont l'engagement s'étalera jusqu'à fin 2013.

Prioritairement, la Région a souhaité que les projets présentés puissent porter sur l'une des 4 thématiques suivantes : le développement économique, les services à la population, le logement et le développement numérique. Néanmoins, elle offre la possibilité d'intégrer dans ce contrat des initiatives spécifiques dégagées par les territoires.

Projet de territoire

Avant de déterminer les projets, les enjeux majeurs de l'agglomération ont été identifiés par la CCS afin de définir une stratégie d'aménagement et de développement à moyen et long terme pour l'agglomération.
Un projet de territoire a été élaboré qui a permis de faire le choix d'un contrat d'agglomération concentré autour de 3 objectifs :

- développer les services et les équipements collectifs
- préserver notre environnement
- encourager le développement économique

Pour atteindre ces objectifs, 7 projets ont été proposés :

1. Construction d'un complexe intercommunal de spectacles, de congrès et de séminaires
2. Réhabilitation/extension de la salle omnisports de Sens
3. Etude de la desserte de l'agglomération en très haut débit
4. Aménagement des berges de l'Yonne
5. Mise en valeur de la ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique) à St-Martin du Tertre.
6. Création du Village d'Entreprises du Sénonais
7. Aménagement du port de Gron

Des projets structurants pour un territoire en développement, le contrat d'agglomération peut être désormais signé avec les partenaires. Ce sera chose faite avant la fin de cette année.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Constitué dans le cadre du projet de contrat, le conseil de développement a été invité à examiner les 7 projets inscrits. Cette assemblée consultative est composée de représentants des institutions, des entreprises, des associations (d'environnement, culturelles et sportives) et présidée par Bernard Machavoine, président du Groupement des Industriels de la Région de Sens (GIRS). Elle a pris connaissance préalablement de la politique contractuelle de la Région ainsi que du diagnostic et des orientations stratégiques du territoire avant d'émettre un avis favorable sur ces projets.

3 PORTEURS DE PROJETS

Ces 7 projets sont portés par différents maîtres d'ouvrage différents :

- **la CCS, les projets de complexe intercommunal de spectacles et la mise en valeur de la ZNIEFF,**
- **la CCI de l'Yonne, la création du village d'entreprises et l'aménagement du port de Gron,**
- **la Ville de Sens, la réhabilitation de la salle omnisports et l'aménagement des berges de l'Yonne,**
- **l'étude de la desserte en très haut débit est portée à la fois par la CCS et la Ville de Sens.**

PARTENAIRES

Le Vice-président chargé de la politique des villes et de la rénovation urbaine de la Région, Jean-Claude Lagrange a donné acte de l'éligibilité de l'ensemble de ces projets aux financements exceptionnels de la région Bourgogne. Dans le même temps, le préfet de l'Yonne et le président du conseil général Jean-Marie Rolland ont tour à tour, pour ce qui les concerne, confirmé leur volonté de voir l'Etat et le Département accompagner ces projets.

www.cc-senonais.fr

La Zone Franche

QU'EST-CE QU'UNE ZFU ?

Le dispositif Zone Franche Urbaine (ZFU) a vu le jour en 1997. Les ZFU correspondent à des quartiers de plus de 10 000 habitants, situés dans des secteurs dits sensibles ou défavorisés. Ceux-ci ont été définis à partir de plusieurs critères dont le taux de chômage, le pourcentage de personnes sorties du système scolaire sans diplôme, la proportion de jeunes, le potentiel fiscal par habitant ... Ces zones sont délimitées et validées par l'Etat.

" Le dispositif Zone Franche Urbaine a été créé afin de revitaliser l'activité économique des quartiers en difficulté. Les entreprises (PME de moins de 50 employés) et associations qui s'implantent bénéficient d'exonérations* de charges fiscales et sociales.

La seule contrainte : consacrer un tiers des créations de postes à des habitants de ces quartiers ".

*** Les exonérations concernent la taxe professionnelle, la taxe foncière sur les propriétés bâties, l'impôt sur les bénéfices et des allègements de cotisations sociales patronales.**

Dans sa globalité, la ZFU créée à Sens en 2006 comprend les d'Aloup, Champs Plaisants) ainsi que le secteur des Beaumonts 141 hectares. A elle seule, la ZFU sénonaise regroupe un tiers de

La ZFU des Vauguillettes

Gérée par la Communauté de Communes du Sénonais , la Zone Franche Urbaine des Vauguillettes III s'étend sur une superficie de 26 hectares. Elle représente 20 % des 126 hectares que compte la totalité de la zone d'activités.
A ce jour, trois entreprises sont établies : SEMAME sur 2570 m² depuis juillet 2008, EURIPOLE sur 2335 m² depuis septembre 2008 et ADKA sur 3022 m² depuis octobre 2008. Ce qui représente un total de 48 emplois. Un chiffre encourageant qui devrait bientôt augmenter avec le village d'entreprises de la CCI et l'extension de la Société TCP, sachant que d'autres projets d'implantation sont en cours. Ainsi, le 8 septembre dernier, Gilles Pirman a signé la vente d'un terrain de 4000 m² pour le transfert de la société DMS Electronics.

La ZFU des Beaumonts

présentée par Céline Lasserre,

chargée de mission à la ville de Sens

Projet privé, " Eco Parc de Sens " devrait sortir de terre à l'horizon 2011, à deux enjambées du stade d'athlétisme.

" Il s'agit de créer une zone de services et d'activités. Un pôle administratif verra le jour et le Pôle Emploi y aura son siège. Un pôle médical, une crèche inter-entreprises, un centre de danse, un restaurant ... sont attendus dans ce complexe immobilier. Il y a peu de bureaux ou de locaux à louer dans l'agglomération sénonaise. Cette offre immobilière devrait offrir des opportunités à des entreprises qui cherchent à délocaliser leurs activités et souhaitent bénéficier des avantages de la ZFU " assure Céline Lasserre.

Urbaine **de Sens**

quartiers d'habitats collectifs (Chaillots, Arènes, Champs et la zone d'activités des Vauguillettes III, elle se déploie sur la population de la Cité de Brennus.

Un village d'entreprises au service des *jeunes créateurs*

Un village d'entreprises en zone franche

Ce village, opérationnel courant octobre, constitue une véritable aubaine pour des jeunes créateurs, en quête d'atouts essentiels au développement de leur entreprise. Grâce à cette zone économique de proximité, les futurs entrepreneurs pourront à la fois bénéficier de loyers à des tarifs raisonnables et des avantages de la Zone Franche Urbaine.
Un double bonus attractif que nous explique Gaston Simonato, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

« La genèse de ce village d'entreprises remonte à trois ans. Il fait partie des projets décidés dans le cadre de la mandature et définis sous l'appellation Yonne 2015. L'objectif est de regrouper sur un seul lieu (Zone Franche Urbaine des Vauguillettes) toute la formation dispensée par la Chambre de Commerce et d'Industrie, de façon à la rendre encore plus performante. Il s'agit d'un projet ambitieux. Son coût hors taxes atteindra les 5 000 000 d'euros. Le montant sera cofinancé par des subsides européens, la Région, le Département, la CCS et la CCI. Cet ensemble immobilier abritera une école de gestion et de commerce. La structure comprendra vingt cellules modulables d'une superficie de 20 à 40 m². Elles permettront d'héberger des créateurs d'entreprises. Ce bâtiment va nous permettre de réaliser de substantielles économies de fonctionnement. Il bénéficiera du label EFFI Energie et des normes HQE (Hautes Qualités Environnementales). Sa consommation d'énergie sera de 50 KWh par m² et par an, sachant qu'avec une construction plus conventionnelle, elle serait de 250 KWh. Cette construction s'inscrit dans le développement durable. Elle aura valeur d'exemple car nous allons revendre de l'énergie à ERDF.
Les travaux ont débuté il y a un an et l'ouverture de ce village d'entreprises est prévue dès cet automne », indique Gaston Simonato.

400 000 EUROS

C'est la participation financière de la CCS au projet de Village d'Entreprises qui sera réalisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et dont le coût global est estimé à 5 000 000 €.

www.cc-senonais.fr

Les enjeux **environnementaux** de la CCS

" Préserver notre environnement, c'est une des raisons d'être et c'est le quotidien de la Communauté de communes du sénonais "

Gilles Pirman, Président de la CCS.

La politique environnementale de l'intercommunalité s'articule autour de plusieurs pôles de compétences majeurs.

Valorisation des déchets

"Même si nous n'avons pas mis en place, à ce jour, de collecte sélective en porte à porte, chacun doit savoir que la quasi-totalité des déchets que les ménages produisent dans l'agglomération est valorisée soit sous forme énergétique soit sous forme matière." insiste Gilles Pirman.

Voici 20 ans que notre collectivité a fait le choix de la **valorisation énergétique** des déchets en construisant l'usine d'incinération des ordures ménagères qui fournit chaque année près de 22.000 MWh. Cette énergie renouvelable qui permet de produire de l'eau chaude sanitaire et du chauffage représente une économie annuelle d'environ 2.200 tonnes de fioul.

Cette valorisation énergétique est complétée par des actions de **valorisation matière** avec les points d'apport volontaire, les déchèteries et la plateforme de compostage des déchets verts.

Ressources en eau et assainissement traité

Notre territoire ne connaît pas de problème de ressource en eau tant qualitativement que quantitativement. Les champs captants produisent 1 million de m^3 d'une eau d'excellente qualité. Ils sont protégés aujourd'hui par une zone que la CCS a acquise puis aménagée pour faire naître un espace alliant le respect environnemental et la pratique de loisirs.

"La CCS est la première collectivité de l'Yonne à respecter les échéances européennes en matière de traitement des eaux usées des agglomérations" rappelle le président.

En novembre 2008, le **basculement de l'épuration** des eaux usées sur la nouvelle station d'épuration a été opéré. Avec les travaux de pose d'un émissaire eaux usées sur les quais de l'Yonne et la prouesse technique du passage sous l'Yonne, la grande majorité des eaux usées de l'agglomération va pouvoir être traitée par la station d'épuration principale.

Pour l'assainissement pluvial, et en liaison avec les urbanisations nouvelles, d'importants travaux ont été (ou vont être) réalisés dans la majeure partie des communes de l'agglomération afin de protéger les habitations de phénomènes météorologiques majeurs et de garantir la qualité des milieux aquatiques.

Politique volontariste en matière de transports publics

"A l'heure du développement durable, j'espère que notre volonté de privilégier ce mode de transport produira ses effets et que beaucoup de nos concitoyens choisiront de laisser leurs voitures pour le transport public."

A la rentrée, la CCS poursuit ses efforts en adaptant le réseau avec la volonté principale d'offrir une meilleure desserte de la gare avec les trains TER aujourd'hui cadencés et d'augmenter le nombre de correspondances entre les différentes lignes pour créer de nouvelles possibilités de déplacements.

La participation à la réalisation du port fluvial de Gron tient de la même volonté de voir émerger des transports alternatifs à la route dans une logique de développement durable.

Participer à l'amélioration du cadre de vie

"Nos interventions démontrent le caractère volontariste de l'action de la CCS au niveau de la protection de notre environnement tout en ne s'interdisant pas des initiatives propres à améliorer notre cadre de vie ".

Les différents parcs de la CCS (Champs Captants, Ballastière/Sennepy et Lavandières) représentent de vrais poumons verts pour l'agglomération. Ils sont aménagés pour le plus grand bonheur des sportifs ou des promeneurs. *"Nous avons enfin rendu possible le tour de l'étang de la Ballastière".*

Pour poursuivre la promenade sur les chemins de l'agglomération, des itinéraires ont été cartographiés. Ils permettent à tous de découvrir les richesses culturelles et naturelles de notre territoire. *" Comme notamment la zone Natura 2000 qui s'étend sur la commune de Saint Martin-du-Tertre et qui fera l'objet d'actions de protection et de mise en valeur touristique dans le cadre du contrat d'agglomération".*

Toutes ces interventions importantes pour l'avenir de notre agglomération ne nous exonèrent pas d'être attentifs aux évolutions techniques ou réglementaires qui touchent nos différents champs de compétence. *"Je pense notamment aux répercussions du Grenelle de l'environnement"* conclut Gilles Pirman.

Le traitement des **eaux usées**

Afin de ne pas connaître de problèmes d'évacuation de ces eaux mais aussi de répondre au développement de l'agglomération pour les 20 à 30 prochaines années, la CCS a consacré d'importants investissements pour des opérations structurantes. Ces travaux indispensables permettent de répondre parfaitement aux contraintes réglementaires de la Communauté européenne en terme de traitement des eaux résiduaires.

Opérations de finition à la station d'épuration

Après maintes péripéties, la station d'épuration fait aujourd'hui peau neuve. Peut-être reste-t-il encore quelques coups de peinture à donner mais depuis près d'un an, les eaux résiduaires sont traitées par la nouvelle unité épuratoire.
Les résultats sont probants : sans même attendre la fin de la période d'essai, les analyses démontrent que les objectifs préfectoraux d'épuration sont d'ores et déjà atteints et même dépassés. En janvier prochain, la station accueillera, pour traitement, des produits extérieurs (matières de curages et huiles).

Plus de 6 Km de canalisation sous vos pieds

Les travaux de pose d'un émissaire qui achemine les eaux usées entre le secteur de Gron-Paron et la station d'épuration située à Saint-Denis-les-Sens sont terminés.
C'est ainsi plus de 6 km de conduite qui passent notamment sous les berges du quai Schweitzer et du Petit Hameau à Sens.
Pour rejoindre la rive droite, cette opération a fait l'objet d'une prouesse technique réalisée pour la seconde fois en France avec le passage sous l'Yonne de la canalisation sans tranchées.
Les travaux de suppression de la station d'épuration de Gron-Paron située entre la voie SNCF et le fleuve sont actuellement réalisés.
Première dans l'Yonne à présenter un schéma d'assainissement répondant aux normes européennes et réglementaires, la CCS a mené tous ces projets, structurants pour l'avenir, avec réalisme tant au niveau financier que technique

Rejeter aujourd'hui une eau épurée au milieu naturel, c'est la satisfaction du devoir accompli pour l'ensemble des élus et techniciens intercommunaux.

Bassins de la station d'épuration

PASSAGE SOUS L'YONNE *SANS TRANCHÉE* : LA CCS PRIMÉE

**Les travaux de pose de la canalisation eaux usées à plus de 15 mètres de profondeur sous l'Yonne ont retenu toute l'attention du jury de la fédération FSTT (France Sans Tranchée Technologies).
Six heures seulement ont suffi pour tracter d'une rive à l'autre, après forage dirigé, les tuyaux en fonte assemblés sur une longueur de 320 mètres.
A l'occasion du salon 2009 "Ville sans tranchée", la Communauté de communes du sénonais s'est vu remettre le deuxième prix dans la catégorie maître d'ouvrage pour cette performance technique.**

30 MILLIONS D'EUROS POUR UN ASSAINISSEMENT AUX NORMES

**Depuis 1997 et le début des études de ces opérations de mise en conformité du schéma d'assainissement, c'est près de 30 millions qui ont été investis sur les budgets successifs.
Ces investissements ont fait l'objet d'aides financières de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie à hauteur de 30%.
Ces opérations ont été menées par différents techniciens spécialisés dans des domaines divers comme les études, le génie civil, le traitement de l'eau, etc.
Certains de ces tehniciens ont vécu plusieurs mois dans l'agglomération sénonaise.**

Et si je prenais le bus ?

Suivez le guide !

Avec AS Réseau, la volonté de la Communauté de communes du sénonais est de favoriser votre mobilité et préserver notre environnement. Le monde change, notre territoire se développe et nos déplacements ainsi que nos habitudes se modifient. Face à ces enjeux, la CCS a voulu donner une nouvelle impulsion à son réseau de transports urbains en s'adaptant aux besoins de la population. Explications.

En collaboration avec son exploitant, la CCS s'attache régulièrement à étudier et même à anticiper l'évolution de notre agglomération.
Des propositions concrètes mais aussi soucieuses de l'équilibre d'un budget transports toujours important sont proposées à l'avis des membres de la commission ad hoc présidée par Guy Crost.
Desserte des scolaires et des autres usagers, correspondances avec les trains, tarification, modes de transports alternatifs ou encore accessibilité sont au menu de la réflexion des élus.

Des propositions aux décisions, la CCS réduit le temps de trajet !

Nouvelle offre de mobilité

L'idée forte était d'offrir une meilleure desserte de la gare avec les trains régionaux aujourd'hui cadencés en augmentant le nombre de correspondances entre les différentes lignes de bus pour créer de nouvelles possibilités de déplacement. Aujourd'hui, plus d'une quinzaine de trains sont desservis au départ ou en provenance de Paris.
Ainsi, depuis la rentrée, AS Réseau vous offre :

- Plus de dessertes de la gare SNCF pour répondre au cadencement TER
- Plus de correspondances aux pôles Garibaldi et Lycées
- Plus de lisibilité avec l'intégration des lignes scolaires dans les lignes d'AS Réseau
- Plus d'informations avec le nouveau guide Bus
- Plus d'économies avec la création de l'abonnement annuel " Conf'Or".

ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

**A peine installée, la commission intercommunale d'accessibilité s'est mise au travail.
Une visite d'études a été organisée à Orléans afin d'observer les aménagements réalisés par la SEMTAO, le réseau de la communauté de l'agglomération orléanaise.
Cette journée a permis d'appréhender, sur le terrain, la mise en accessibilité des arrêts ainsi que leur évolution dans le temps mais aussi les équipements installés dans les bus de l'agglomération (annonce sonore, couleur des visuels, palette, etc.).
Le groupe de travail constitué pour l'étude de tous les arrêts de bus de l'agglomération a profité de la période estivale pour commencer à élaborer le diagnostic d'accessibilité de ces arrêts.
Aujourd'hui pratiquement terminé, son bilan sera présenté aux membres de la commission.**

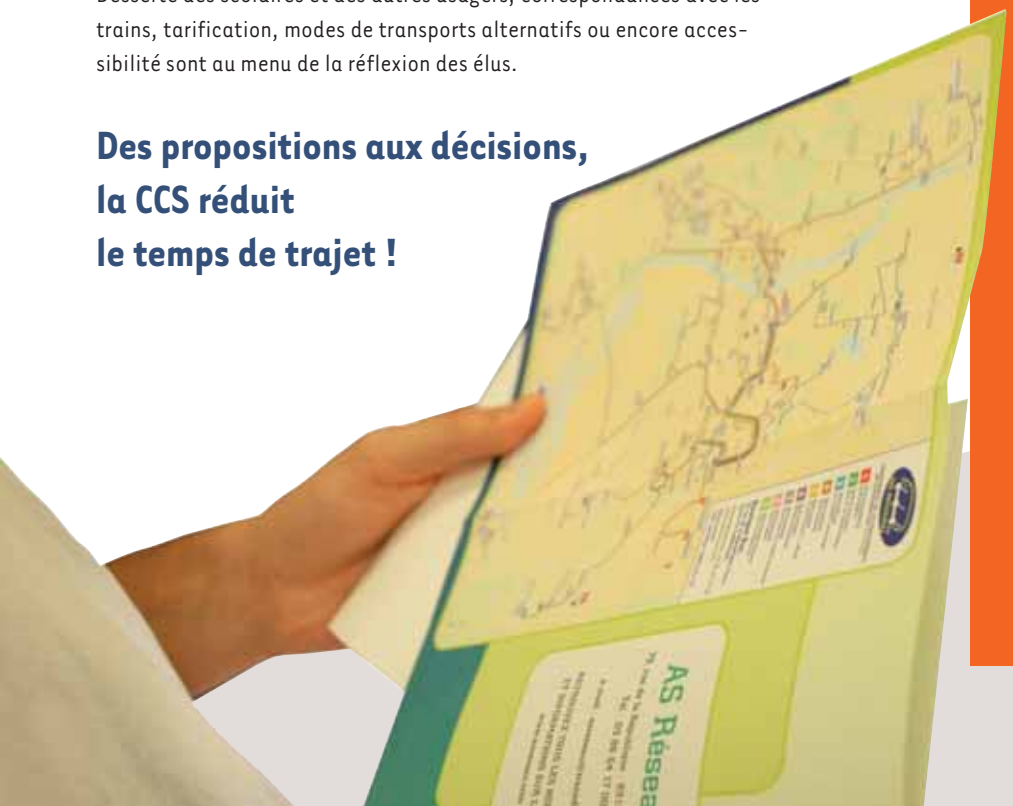

Accessibilité pour tous

L'accessibilité, c'est le grand chantier de la CCS en matière de déplacements. La commission intercommunale d'accessibilité créée en février dernier poursuit ses travaux (voir encadré) afin de donner à l'ensemble des personnes à mobilité réduite la possibilité de se déplacer plus facilement.

Informations de proximité

Etre bien informés c'est rendre possible notre déplacement en bus urbains. A cette fin, un nouveau guide bus qui intègre toutes les informations a été conçu et distribué dans tous les foyers de l'agglomération sénonaise.
Avec la boutique Bus (voir encadré) et les sites internet d'As Réseau (www.asreseau.com) et de la CCS (www.cc-senonais.fr), vous avez ainsi accès rapidement à tous les renseignements nécessaires à vos déplacements.

Préservation de l'environnement

C'est l'affaire et le devoir de tous. La CCS encourage vivement chacun à penser à tous les modes de déplacements alternatifs avant de se déplacer.
En plus des lignes régulières du réseau, la CCS met à votre disposition, lors de manifestations importantes comme la foire de Sens, le vide-grenier de la Ballastière ou encore la fête de la Saint-Fiacre, des navettes de bus gratuites pour vous déplacer.

Soyez nombreux à toujours vous poser la même question :

"Et si je prenais le bus ?"

UNE PETITE BOUTIQUE QUI REND DE GRANDS SERVICES

Afin d'être plus proche de vous, la CCS a ouvert il y a quelques mois une boutique bus située en plein cœur du centre-ville de Sens face à la Cathédrale.
Depuis, elle n'arrête pas de démontrer son utilité. Chaque mois, c'est plus de 600 personnes qui poussent sa porte.
Avec les appels téléphoniques, cela représente près de 900 contacts mensuels !
En plus d'obtenir des informations précises quant à vos déplacements, d'acheter votre titre de transports, de retirer votre carte d'abonnement, elle vous propose désormais la possibilité de réserver par téléphone ou sur place vos trajets Cartobus (transport à la demande).

Alors, vous aussi, venez à la boutique Bus !
79 rue de la république, 03 86 64 17 00

INFORMATIONS

Un nouveau guide

Un guide unique pour avoir toujours sur soi les horaires de toutes les lignes. Il permet de disposer de toutes les infos nécessaires à chaque déplacement.

Essai gratuit

Distribué dans toutes les boites aux lettres de la CCS, le guide Bus est accompagné d'un ticket d'essai gratuit pour tester le nouveau réseau.

1 heure pour voyager

Pour faciliter vos correspondances, la durée de validité du ticket unitaire ou en carnet est passée de 40 mn à 1h.

19h23

C'est l'heure où toutes les lignes sont à Garibaldi pour offrir un retour à tous les usagers d'AS Réseau à leur domicile.

Conf'OR

Prenez un abonnement annuel (Tonus, Réflexe ou Relax) et payez mensuellement par prélèvement automatique, vous bénéficierez alors de 2 à 3 mois gratuits de transports tous les ans ! (Renseignements à la boutique bus)

www.cc-senonais.fr

Valorisation de nos déchets

La Communauté de communes du sénonais assure la collecte et le traitement des déchets ménagers. Elle a fait le choix de les valoriser. Aujourd'hui, c'est près de *90% des déchets* produits par les ménages qui sont *valorisés* en énergie ou en matière.

Valorisation énergétique et matière

Le centre de **valorisation énergétique** des déchets, respectant toutes les normes même les plus récentes donc les plus contraignantes reçoit chaque année près de 20 000 tonnes de déchets ménagers qui sont valorisés de la façon suivante :

- utilisation de la chaleur pour produire l'eau chaude sanitaire et chauffer les logements du quartier des Champs Plaisants, du lycée, du centre hospitalier, de la salle omnisports et du centre nautique. Cela représentait en 2008, 21.810 MWh soit l'équivalent de 2.200 tonnes de fioul.
- utilisation des cendres (mâchefers – 3.800 tonnes en 2008) pour réaliser les sous-couches des routes en remplacement de granulats extraits du sous-sol en carrière.
- utilisation des ferrailles (466 tonnes en 2008) recyclées en métallurgie.

Seules 500 tonnes par an, ramenées aux 20 000 tonnes entrantes, sont stockées en centre d'enfouissement. Il s'agit des résidus issus de la filtration des fumées.

Cette valorisation énergétique est complétée par des actions de **valorisation matière** :

- multiplication par 3 des points d'apport volontaire qui accueillent aujourd'hui les 5 matériaux qui doivent être valorisés selon la loi,
- plus de 90% des déchets collectés dans les deux déchèteries sont valorisés,
- les 3 500 tonnes de déchets verts collectés par la plateforme de traitement sont toutes valorisées sous forme de compost.

Au total, c'est aujourd'hui 3.178 tonnes de déchets qui sont déposées en Centre d'enfouissement technique sur les 28.650 tonnes collectées et gérées par la CCS soit seulement 11%.

Et si votre seconde poubelle était au bout de votre rue ?

En lieu et place d'une collecte sélective en porte à porte encore trop coûteuse, la CCS a fait le choix d'installer plus de 240 colonnes de points d'apport volontaire dispatchées dans toute l'agglomération.

Les résultats ne se sont pas fait attendre, signe d'un engagement fort des habitants pour le recyclage de leurs déchets.

Pendant que la collecte des verres augmentait de 1,8%, la CCS enregistrait des augmentations de plus de 19% pour celle des papiers et emballages cartonnés mais aussi et surtout un boum de 58% pour la collecte des emballages creux (plastique, acier, aluminium).

Par ailleurs, en comparaison d'une collecte en porte à porte qui engendre parfois des refus de collecte, les dépôts dans les **points d'apport volontaire** démontrent la mobilisation forte des habitants quant aux règles de tri.

Ainsi, au lieu d'essayer de ranger plusieurs poubelles à votre domicile, la CCS vous propose des conteneurs " au bout de votre rue " ! Un sac, réutilisable maintes fois, a même été distribué aux habitants afin de stocker les déchets recyclables avant de se rendre au point d'apport volontaire de leur choix.

***Déchèterie** : L'Académie française a marqué sa préférence pour "déchèterie " avec un seul "t", forme la plus simple et la plus conforme à l'esprit de la langue.*

DESTINATION VALORISATION

Les déchets collectés dans les points d'apport volontaire, en déchèteries* (sauf les " incinérables ") ou à la plateforme de compostage sont recyclés de la manière suivante :

Le verre est recyclé par les verreries Saint Gobain. Le recyclage du verre permet des économies de matière première (silice) et surtout d'énergie car le verre recyclé fond plus facilement que la matière première.

Le papier est acheminé au centre de tri d'Ormoy, mis en balle et recyclé en papeterie ce qui permet d'économiser d'énormes quantités de bois.

Les emballages creux sont triés à Ormoy, mis en balle et sont recyclés (plastique, acier, aluminium, etc.).

Les gravats collectés en déchèteries sont utilisés dans le cadre de la réhabilitation de l'ancienne décharge de Sainte Béate à Sens.

Les déchets verts sont compostés sur la plateforme de la CCS dans la zone des Vauguillettes à Sens. Ainsi transformés en amendement organique, ils peuvent être utilisés dans les jardins ou en agriculture.

Le bois est broyé et réutilisé pour refaire des panneaux de particules.

Les piles, les batteries, les peintures, solvants, acides, produits phytosanitaires et autres produits chimiques sont traités par des filières spécialisées afin de produire le moins de pollution possible.

Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sont dépollués puis recyclés par la filière spécialisée dans ces équipements.

Le **tri**, mode d'emploi

LES PRODUITS *non* RECYCLABLES *mais valorisables*

Les suremballages, les sacs , les films et barquettes en plastique, les pots de produits laitiers, les barquettes en polystyrène, les boîtes métalliques ou en carton contenant des restes, les couches-culottes, les CD roms, les faïences, les porcelaines, les pots de fleurs, le papier peint, les pochettes en plastique et les classeurs avec partie métallique...

LES PRODUITS RECYCLABLES

1

Le conteneur vert pour déposer

- Les bouteilles en verre
- Les pots et bocaux en verre

2

Le conteneur jaune pour déposer

Les plastiques
- Bouteilles alimentaires (eau, soda, lait)
- Flacons d'entretien (lessive, détergent)
- Flacons d'hygiène (gel douche, shampoing)

Les emballages en métal et aluminium
- Boîtes de conserve, bidons de sirop, cannettes et barquettes en aluminium, aérosols vides, boîtes et couvercles en métal

Les briques alimentaires

3

Le conteneur bleu pour déposer

- Les magazines,
- les journaux
- les prospectus sans emballage
- les emballages cartonnés

www.cc-senonais.fr

ADELPHE

Le **tri**, mode d'emploi

LES PRODUITS RECYCLABLES

4

Le compostage domestique

Faire son compost, c'est facile !
Pour plus de renseignements, consultez le site de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie et sa fiche pratique :
www.ademe.fr/particuliers/fiches/compost

Le service Déchets/Environnement de la CCS reste à votre disposition pour toutes informations complémentaires.

5

Les encombrants

Meuble, literie, canapé, baignoire, étendeur à linge, petit mobilier, moquette, papier peint, carrelage, lino, poële, casserole, table à répasser, vélo, etc.

1. Ramassage à domicile à des dates précises
2. Dépôt en déchèteries

A ne pas déposer avec les encombrants (liste non exhaustive)
Tous les déchets supérieurs à 60 Kg ou de plus de 2m de long,
Les récipients de produits dangereux (vides ou pleins) spécifiés par un pictogramme orange,
Les récipients sous pression (aérosols, bouteilles de gaz, etc.), les déchets liquides (huiles, etc.), les DEEE (réfrigérateurs, TV, etc.),
Les piles, ferrailles et fonte, gravats, batteries, pneus, amiante (tôles, plaques), plâtre, matériaux valorisables (bois non traités, emballages, cartons, bouteilles plastiques).

6

Les déchèteries

Tous les déchets sont acceptés en déchèterie sauf : les bouteilles de gaz, les engins explosifs et les produits radioactifs.
En déchèterie, vos déchets seront à déposer dans les bennes suivant les règles de tri.
N'hésitez pas à demander conseil à nos agents.

7

Magasin, point de vente *(1 acheté pour 1 repris)*

Batterie auto, moto, ampoule basse consommation, néon, DEEE (Réfrigérateurs,cafetières, TV, radio, lecteur DVD ...), extincteur, médicaments, pneu, etc.

8

Point relais, associations

Bouchons en plastique, jouets, vélos, vêtements, chaussures, etc.

www.cc-senonais.fr

Maillot, une commune semi-rurale en **plein essor**

En ce début de XXIe siècle, Maillot possède des atouts non négligeables qui lui permettent d'envisager son essor économique avec sérénité, tout en essayant de préserver son caractère semi-rural et un cadre de vie agréable. Un défi que cette localité aura d'ailleurs à relever dans les mois et les années à venir, compte tenu des projets prévus au Sud de la ville mère de l'agglomération sénonaise.

CARTE D'IDENTITÉ

Habitants : 1102
Superficie de la commune :
617 hectares
Espaces boisés :
132 hectares
Surfaces cultivées :
350 hectares
Plan Local d'Urbanisme
Mairie :
8 bis, Grande Rue -
89100 Maillot
Tél. 03 86 83 19 90 - Fax. 03 86 83 19 91
Email : MAIRIE.MAILLOT@wanadoo.fr
Site Internet : http://www.mairie-maillot.fr

Maire et vice-présidente CCS : Maryse Dol
Conseillers CCS : Joël Perez et Gilles Sabattier

Sa situation géographique dans le canton de Sens Sud-est, à deux pas au sud de la cité de Brennus, est une aubaine. Ce village de l'arrondissement de Sens a tout pour plaire, notamment sa position privilégiée au sein de l'intercommunalité avec des accès directs aux embranchements autoroutiers (A5 et A6) et à des axes de communications très importants (RD 606 et RD 660).

Grâce au pont de Salcy, Maillot se trouve à 10 minutes de la gare de Sens et aussi à deux encablures de la zone portuaire de Gron, où il sera bientôt possible de regrouper sur une plateforme multimodale (routier, fluvial, ferré), du fret qui sera acheminé par containers.

Le village compte trois zones artisanales, une cinquantaine d'entreprises pour 550 emplois.

Outre l'église romane (Notre Dame de l'Assomption) datant du XIIe siècle, vous y trouverez le Parc des Lavandières au bord de La Vanne, rivière de 1ère catégorie, le lavoir fleuri, la salle des fêtes jouxtant un espace loisirs de deux hectares, le foyer Espace Cormier et sa bibliothèque, un conseil municipal de jeunes, l'école communale de 5 classes

qui bénéficie aujourd'hui de l'école numérique, permettant d'entrer ainsi dans une nouvelle ère pédagogique...

Maillot dispose aussi d'un service médical (médecin, infirmières, kinésithérapeute), d'un café-restaurant, d'un commerce de proximité, d'une charcuterie et d'un coiffeur.

Maillot a cette particularité avantageuse d'avoir au cœur de son centre-bourg sa mairie, son école et ses commerces autour d'une place fleurie et arborée facilitant le stationnement.

La vitalité de son tissu associatif - une quinzaine d'associations recensées - donne une image très positive de ce bourg dynamique.

PROJETS

• Le 23 juillet dernier, le conseil municipal a entériné le projet de création d'un ensemble restaurant scolaire - bibliothèque–médiathèque. Une bonne façon de concrétiser le service cantine mis en place il y a un an avec le Collège des Champs-Plaisants et d'anticiper l'accroissement de la population maillotine avec la future réalisation du lotissement de La Fosse aux Chevaux.

• Une étude de pistes cyclables (RD 146 et RD 446) est également en gestation.

L'ASSEMBLÉE COMMUNAUTAIRE

Président
Gilles Pirman
Maire de Saint-Clement

Vice-présidents
Bernard Chatoux
Maire de Paron
Chargé des travaux
Joseph Agache
Maire de Saint-Martin-du-Tertre
Chargé des Equipements culturels et de loisirs
Dominique Lapôtre
Maire-adjointe de Sens
Chargée de la politique de la vie locale
Gilles Milles
Maire de Gron
Chargé de l'action économique
Guy Crost
Maire de Malay-le-Grand
Chargé des transports et des déplacements urbains
Maryse Dol
Maire de Maillot
Chargée des finances
Dominique Chappuit
Maire de Rosoy
Chargée de l'information et des actions participatives
Daniel Paris
Maire de Sens
Chargé de l'urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

Conseillers communautaires
Mimoun Belkhira
Conseiller communautaire de Sens
Christophe Ben-Ali
Conseiller communautaire de Sens
Gérard Bolle
Conseiller communautaire de Saint-Clément
Michel Boucheron
Conseiller communautaire de Paron
Philippe Caraveo
Conseiller communautaire de Saint-Clément
Anne Cariller
Conseillère communautaire de Paron
Marie-Paule Chappuit
Conseillère communautaire de Sens
Jean Deluzet
Conseiller communautaire de Malay-le-Grand
Danielle Dunckel
Conseillère communautaire de Saint-Martin-du-Tertre
Nicole Estevez
Conseillère communautaire de Malay-le-Grand
Michel Fourré
Conseiller communautaire de Sens
Yann Housset
Conseiller communautaire de Sens
Christian Jacques
Conseiller communautaire de Paron
Michel Jouan
Conseiller communautaire de Saint-Clément
Philippe Lagogue
Conseiller communautaire de Gron
Brigitte Lancelot
Conseillère communautaire de Sens
Marie-Noëlle Lehodey
Conseillère communautaire de Sens
Alexandra Lenain
Conseillère communautaire de Sens
Jean-Pierre Moenne-Loccoz
Conseiller communautaire de Sens
Philippe Nonque
Conseiller communautaire de Courtois-sur-Yonne
Philippe Ory
Conseiller communautaire de Sens
Joël Perez
Conseiller communautaire de Paron
Bernard Pernuit
Conseiller communautaire de Sens
Bruno Pertin
Conseiller communautaire de Saint-Clément
Didier Poirot
Conseiller communautaire de Saint-Martin-du-Tertre
Gilles Sabattier
Conseiller communautaire de Maillot
Jean-Claude Vergnolles
Conseiller communautaire de Paron
Hélène Very
Conseillère communautaire de Sens
Valentine Vettori
Conseillère communautaire de Paron
René Viratelle
Conseiller communautaire de Gron
Philippe Wagner
Conseiller communautaire de Sens
Francine Weecksteen
Conseillère communautaire de Sens

MAUD FONTENOY
Marraine des 5e Récid'Eau
organisés par l'Agence de l'eau Seine-Normandie
en partenariat avec la CCS et la Ville de SENS
du 21 au 24 janvier 2010
Salle rue René Binet à SENS

crédit photos: Jean-Christophe L'espagnol

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SÉNONAIS

Etablissement public de coopération intercommunale regroupant 9 communes : Courtois-sur-Yonne, Gron, Maillot, Malay-le-Grand, Paron, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Martin-du-Tertre et Sens.
Elle rassemble 41 792 habitants et emploie 93 agents.

Les domaines de compétence de la CCS :

L'aménagement de l'espace : l'éclairage public, l'eau, l'assainissement, les transports urbains, l'urbanisme et le système d'information géographique.

Le cadre de vie : réalisations d'équipements culturels, sportifs et de loisirs.

Le développement économique : réalisations de zones industrielles, commerciales, tertiaires et artisanales.

L'environnement : collecte et traitement des déchets, protection des espaces naturels, lutte contre la pollution de l'air.

CCS
21, boulevard du 14 juillet
89100 Sens
03 86 65 89 00
contact@cc-senonais.fr
www.cc-senonais.fr

Communauté de Communes du Sénonais